

Le 07 juin 2016

Commune de THIZAY

AVIS DU MAIRE

Le Conseil municipal se réunira

**Jeudi 16 JUIN à 19 H
à la mairie**

Ordre du jour :

- ✓ Aménagement de la Place de l'Eglise et du haut bourg = résultat de la consultation d'entreprises
- ✓ Lotissement « Les Chilleveaux 2 » = résultat de la consultation des Maîtres d'oeuvres
- ✓ Site de la confluence : avis sur le projet de classement (le dossier tourne entre les conseillers)
- ✓ Distributeur de pains – accord du Boulanger de Cinais – réalisation d'une plateforme – branchement électrique et prévoir une redevance pour remboursement de l'électricité (redevance pour occupation du domaine public)
- ✓ Achat de terrains plantés de peupliers : notre offre n'a pas été retenue mais nouvelles propositions en PJ
- ✓ Groupement d'achat d'énergie (électricité) : Résultat de la consultation effectuée par le SIEIL
- ✓ Droit de préemption Urbain : retour partiel aux communes
- ✓ TERMITES : réalisation du zonage en cours – approbation par le conseil municipal
- ✓ RESEAU GAZ : établissement d'une redevance pour occupation provisoire du domaine public
- ✓ PROGRAMME EFFACEMENT DES RESEAUX « La Poterie – Route de Lerné » et « La Guiffardière » : prévision de réalisation
- ✓ RECENSEMENT de la population en 2017

- ✓ Questions à traiter en fonction des décisions prises lors du conseil communautaire du 14 juin et des informations fournies par la Préfecture d'Indre-et-Loire :
- ✓ Création de recettes complémentaires
- ✓ FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales - répartition 2016

- ✓ ECOLE : compte rendu de notre rencontre avec le Sous préfet, le Directeur d'Académie, l'Inspectrice de l'enseignement primaire et les élus des communes concernées
- ✓ Peupleraies : travaux d'élagage organisation
- ✓ 14 juillet : organisation définitive
- ✓ Questions diverses

Le Maire,
Corinne LEROY

MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY	Secrétariat ouvert : Lundi – 13 h 15 à 16 h 15 Jeudi – 8 h à 13 h	☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : communedethizay@wanadoo.fr
---	---	---